

CONSTRUIRE ET METTRE EN PLACE LE DOCUMENT UNIQUE DANS SON ENTREPRISE

OBJECTIFS :

- Répondre à la réglementation en vigueur
- Se familiariser avec la méthodologie d'évaluation des risques
- Mener une réflexion individuelle sur les risques existants et les situations dangereuses pouvant en résulter
- Mesurer le degré de gravité des risques et en prendre pleinement conscience
- Mener une réflexion sur les actions de préventions à mettre en place
- Etablir un calendrier de mise en place des actions de prévention sur court, moyen et long terme
- Savoir mettre à jour le document unique

PROGRAMME :

I) Définition et enjeux de l'évaluation des risques professionnels : (7 h)

- Obligation de création d'un document unique
- Principes et méthodologies de l'évaluation des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés
- Sanction civile en cas de première infraction, en cas de récidive
- Sanction pénale

II) Construction du document : (14 h)

- Découpage de l'entreprise en unités de travail
- Identification des dangers
- Evaluation des risques selon la gravité et la probabilité
- Définition des moyens de prévention actuels

Public visé : Chef d'entreprise - Assistant de direction - Secrétaire

Eligibilité de la formation : Plan de formation ou CPF

Prérequis : pas de prérequis spécifique

Les objectifs : Regrouper l'ensemble des données relatives à l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise et indiquer quelles actions de prévention doivent être menées.

Point fort de cette formation : A l'issue de la formation chaque stagiaire sera capable de mettre en place un document unique en version numérique dans son entreprise et le mettre à jour de façon régulière et autonome.